

Contact : Association Seine-Moselle-Rhône - 8 rue Saint Florentin - 75001 PARIS
Tél. : 01.42.60.36.13 - E-mail : contact@seine-moselle-rhone.asso.fr
Web : www.seine-moselle-rhone.asso.fr

ÉDITORIAL D'ANDRÉ ROSSINOT, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SEINE-MOSELLE-RHÔNE,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY, ANCIEN MINISTRE

L'espérance d'une année 2016 placée sous le signe du rebond pour les projets fluviaux



Après une fin d'année 2015 marquée par l'organisation réussie de la Conférence internationale de Paris sur le climat et la médiatisation des solutions bas-carbone - comme le transport fluvial - visant à atténuer les changements climatiques, l'année 2016 a été marquée par quelques progrès et avancées pour les projets d'infrastructures fluviales, dans un contexte institutionnel correspondant à la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Ainsi, qu'il en aille de l'ordonnance relative à la création de la Société du Canal Seine-Nord Europe, de la première réunion du Comité de pilotage sur l'aménagement à grand gabarit de la Seine amont, ou encore des Missions parlementaires sur l'attractivité des ports maritimes en lien avec leur axe fluvial, voilà autant de bonnes nouvelles pour les membres de notre association et l'ensemble des professionnels de ce secteur d'activité.

En ce qui concerne plus particulièrement notre association, je me félicite de l'adhésion récente de la région Bourgogne-Franche-Comté et du département de Côte d'Or. Je veux également saluer l'engagement républicain du Préfet de la région Grand Est à organiser une restitution à l'automne des études réalisées par VNF sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin et sur le corridor multimodal Amsterdam-Marseille, qui donne raison à notre pugnacité sur ce sujet.

Alors que les nouveaux ensembles régionaux se constituent, il nous appartiendra de continuer à faire entendre la voix des collectivités locales, des bassins de vie et d'emplois pour une intermodalité qui représente, de toute évidence, une solution alternative crédible face à l'asphyxie et la saturation des axes de communication, comme, ailleurs, un antidote adapté vis-à-vis des risques d'enclavement ou d'isolement, notamment pour les territoires ruraux.

Au moment où il est déjà question de la fusion à organiser entre les différents Contrats de Plan Etat-Régions, et, demain, avec la révision des priorités établies par le rapport de la Commission Mobilité 21, il est un signe prometteur, quoique discret, dans lequel je veux voir le début d'une prise de conscience partagée : c'est l'avis du CESER Grand Est du 19 mai 2016 qui souligne très justement l'importance du projet de liaison Saône-Moselle.Saône-Rhin qualifié de « dossier majeur pour la région Grand Est qui doit être soutenu et relancé ».

Il nous appartient, avec la légitimité démocratique qui est la nôtre, dans le respect des différentes sensibilités, d'avancer résolument dans la co-construction d'un maillage fluvial optimal de notre territoire, seul à même de nous permettre de rattraper notre retard par rapport à nos voisins européens, afin de contribuer à favoriser une stimulation de la croissance, dans une économie mondialisée en rapide métamorphose.

C'est la raison pour laquelle, forts de l'appui de nos membres et de nos adhérents, nous avons décidé de faire se tenir nos prochains travaux au Sénat, quelques semaines avant les élections présidentielle et législative de 2017, pour notamment interpeller les principaux candidats et sensibiliser à ces enjeux les décideurs politiques qui auront, demain, la responsabilité de la conduite des affaires publiques.



Une forte attente socio-économique pour une politique fluviale ambitieuse

À l'occasion de la réunion d'informations et d'échanges organisée par l'association à la CCIR Paris-Ile-de-France le mercredi 27 avril 2016, les intervenants se sont rejoints sur un point : la nécessité de développer le transport fluvial pour ses bénéfices économiques et environnementaux.

En introduction, Françoise GAILL, Coordinatrice de la plateforme « Océans & Climat », a rappelé tout l'intérêt écologique des zones humides et des voies d'eau, pour ce qui est notamment de la biodiversité, ainsi que l'importance des océans et des retenues d'eau en matière d'absorption des gaz à effet de serre.

Mieux arrimer économiquement la France à l'Europe

Pour Jean-Paul VERMÈS, Président de la CCIR Paris-Ile-de-France, le développement du transport fluvial répond fondamentalement aux nouvelles exigences environnementales et économiques du XXI^{ème} siècle. « *Mais moderniser le réseau fluvial ne peut se faire sans grands projets d'interconnexion des voies navigables françaises et leur mise à grand gabarit.* » Il a notamment souligné la dimension européenne et stratégique de ces grands projets fluviaux : « *il s'agit de mieux arrimer économiquement la France à l'Europe.* »

En ce qui concerne particulièrement le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin, Daniel YON, Vice-Président du CESER Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, a évoqué l'avis favorable émis par le CESER Champagne-Ardenne sur ce projet en octobre 2011 : un des éléments à surveiller sur ce projet sera, selon Daniel YON, la gestion des différentes concurrences qui pourraient peser sur la ressource en eau.

Des filières économiques particulièrement intéressées

Expert pour le compte de la Fédération du Commerce agricole et agro-alimentaire, Jean-Michel HENRY a souligné combien la logistique était un facteur essentiel de la compétitivité de l'agriculture française. Ainsi l'aménagement de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine est un projet soutenu historiquement par les acteurs de l'agro-alimentaire et de nombreuses entreprises exportatrices. L'ouverture d'une liaison fluviale entre la Seine et l'Est français (Seine-Est) lui semblerait également très intéressante, étant donné la saturation du réseau ferroviaire francilien.

Enfin, Arnaud COLSON, Président de l'Union nationale des Producteurs de Granulats, et Jérôme LAGABE, Directeur commercial de Colas Est, ont tous les deux mis en exergue la trop faible part modale de la voie d'eau dans le transport de granulats. Parmi les pistes à suivre, ont été évoqués l'amélioration du réseau fluvial, le maintien d'une tarification compétitive, le renouvellement des gisements « bord à voie d'eau » et la préservation des sites logistiques en zones urbaines.



Les participants dans la salle des séances de la CCIR Paris/Ile-de-France

Un nouvel élan fluvial à susciter dans le Grand Est

Deux acteurs politiques de la région Grand Est avaient été également invités à intervenir lors de cette réunion : David VALENCE, Président de la Commission Transports et Déplacements de la région Grand Est, Maire de Saint-Dié-des-Vosges, et Dominique POTIER, Député de Meurthe-et-Moselle et secrétaire de l'association.



De gauche à droite : David VALENCE, Président de la Commission Transports et Déplacements de la Région Grand Est, André ROSSINOT, Président de l'association, Dominique POTIER, Député de Meurthe-et-Moselle

Après avoir rappelé que la région Grand Est était la première région française en termes de trafics fluviaux et souligné le dynamisme de ses ports intérieurs, David VALENCE a présenté les différents enjeux auxquels fait face la nouvelle région. Il s'agira ainsi de renforcer les capacités de transport multimodal, notamment sur le créneau des conteneurs, de développer des plateformes logistiques et de plus impliquer la région dans la gouvernance des ports publics.

Pour sa part, Dominique POTIER a estimé que l'une des raisons d'être de l'association, dans un contexte de « changement d'ère » en ce qui concerne nos modes de production et de consommation, est de faire en sorte qu'une part significative des trafics de marchandises dans le Grand Est puisse basculer sur la voie d'eau, afin de réduire significativement l'empreinte carbone de ces transports. Pour le Député de Meurthe-et-Moselle, la prochaine révision des CPER doit être l'occasion pour l'association d'afficher ses priorités stratégiques et de rappeler que le calendrier actuel de réalisation envisagée du projet Saône-Moselle.Saône-Rhin n'est pas satisfaisant.



FOCUS SUR LES GRANDS PROJETS FLUVIAUX

Seine-Nord Europe et Bray-Nogent en marche !

Le projet Seine-Nord Europe et l'aménagement de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine ont franchi de nouvelles étapes depuis le début de l'année. Leur mise en service est envisagée de manière concomitante pour 2023.

La création prochaine d'une Société du Canal Seine-Nord Europe

L'ordonnance de création de la Société du canal Seine-Nord Europe est parue au Journal Officiel du 22 avril 2016. Cette Société aura pour mission la réalisation de ce grand projet et réunira au sein de son Conseil de surveillance l'ensemble des partenaires financiers du projet, Etat et collectivités territoriales. A l'occasion de l'Assemblée générale de l'association Seine-Nord Europe du 24 mai 2016, Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a rappelé toute l'importance de la participation des collectivités au plan de financement et notamment celle de la région Ile-de-France.

D'ici la mise en place des instances de gouvernance, Voies Navigables de France (VNF) poursuit la mission de préfiguration de la Société de projet et prépare le transfert de la maîtrise d'ouvrage de VNF à ce nouvel Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Cette Société de projet a également pour mission de favoriser le développement économique en lien avec cette infrastructure. Elle pourra également se voir confier par l'Etat la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du projet de Mise à Grand Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Creil et Compiègne, un élément stratégique de la compétitivité de ce futur axe fluvial.

Une première réunion du Comité de pilotage pour Bray-Nogent

La première réunion du Comité de pilotage de la mise à grand gabarit de la liaison fluviale Bray-sur-Seine-Nogent-sur-Seine s'est tenue le 19 mai 2016 sous la présidence de Jean-François CARENCO, Préfet de région Ile-de-France, en présence notamment de Philippe ADNOT, Sénateur et Président du Conseil départemental de l'Aube, et de François BAROIN, Sénateur de l'Aube.

« Il s'agissait de relancer ce dossier et nous sommes tous tombés d'accord pour faire avancer ce projet », a précisé Jean-François CARENCO, pour qui cet aménagement fluvial « constitue une opportunité majeure pour procurer un service de transport fluvial performant pour les entreprises du territoire ». Grâce notamment aux contributions des départements de l'Aube et de la Seine-et-Marne, le financement des études préparatoires à l'enquête d'utilité publique a pu être bouclé. Cette enquête devrait être menée en 2018.



Chargement de conteneurs sur le port Saint-Saulve (Nord) - © VNF/Vincent Colin



Le dépliant réalisé à l'occasion de la COP21

Le transport fluvial à l'honneur pendant la COP21

A l'occasion de la COP21 qui s'est tenue à Paris en décembre 2015, l'association Seine-Moselle-Rhône s'est alliée à l'association Seine-Nord Europe et au Comité Provoideau pour mettre en valeur les performances économiques et environnementales du transport fluvial.

Cette alliance s'est traduite par la réalisation d'un dépliant conjoint sur les grands projets fluviaux français : Seine-Nord Europe, Saône-Moselle, Saône-Rhin et Seine-Est, et la tenue d'une conférence le mercredi 9 décembre 2015 dans le cadre de l'exposition climat « Solutions COP21 » au Grand Palais à Paris. Le message de ces associations est simple : les objectifs ambitieux de report modal fixés par la France et l'Union européenne, répondant à la nécessaire lutte contre les changements climatiques qui a fait consensus lors de la COP21, ne pourront jamais être atteints en l'absence d'une politique volontaire de modernisation et d'extension du réseau navigable, clef d'une croissance significative du transport fluvial.

En vue de la COP22 qui se déroulera à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 et qui sera consacrée à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, cette initiative se prolongera en lien avec la mobilisation des acteurs des transports maritime et fluvial.

Deux nouveaux plans d'investissements fluviaux annoncés

Fin 2015, c'est le nouveau contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de la deuxième période du Plan Rhône qui a été signé, tandis qu'Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a annoncé le 8 février 2016, un plan d'investissement exceptionnel pour l'entretien des équipements fluviaux.

Les engagements financiers de la deuxième période du plan Rhône (2015-2020) s'élèveront à 555 millions d'euros. Ce plan poursuit trois orientations stratégiques : la gestion multifonctionnelle des eux et des milieux du Rhône et de la Saône, le développement économique et enfin, les dynamiques et les innovations territoriales et sociétales. Le volet infrastructure de ce plan Rhône prévoit 149 millions d'euros d'investissements. Il s'agira notamment de poursuivre les travaux de modernisation du canal du Rhône à Sète, réaliser des appontements pour le commerce, aménager des interfaces fluviales pour la logistique urbaine et des aménagements portuaires.

Le plan d'investissement fluvial exceptionnel annoncé par le gouvernement en février 2016 se traduira par 70 millions d'euros d'opérations d'entretiens. Voies navigables de France (VNF) s'est félicité de ce plan qui permettra de réaliser une centaine d'opérations, qui porteront en premier lieu sur la modernisation et la sécurisation des voies à grand gabarit. Pour sa part, l'association des Transporteurs fluviaux de France (TFF) a souligné que ces 70 M€ représentaient en réalité 30 M€ de plus que ce qui avait été projeté initialement, et correspondaient aux préconisations de la Commission « Mobilité 21 ».



Transport d'hydrocarbures sur le Rhône
© VNF/Damien Lachas

Le Bureau de l'association

A la suite de l'AG du 27 avril dernier, la composition du Bureau de l'association est la suivante :

Président :

- André ROSSINOT, Président de la Métropole du Grand Nancy, ancien Ministre

Vice-Président trésorier :

- Jean-François DALAISE, administrateur de Ports de Paris/HAROPA

Vice-Présidents :

- Charles GUENÉ, Sénateur de la Haute-Marne
- Jacques TRORIAL, Président délégué de l'Union des Ports Français
- David VALENCE, Président de la Commission « Transports et déplacements » de la région Grand Est

- Jean-Paul VERMES, Président de la CCIR Paris-Ile-de-France, ou son représentant
- Un représentant de la région Bourgogne-Franche-Comté (à la suite de l'adhésion de la région)

Vice-Présidente Europe :

- Nathalie GRIESBECK, Députée européenne

Secrétaire :

- Dominique POTIER, Député de Meurthe-et-Moselle

Membre :

- Françoise BRANGET, Présidente déléguée du Consortium International pour le développement des Voies navigables.

Restitution annoncée des études SM.SR à l'automne

A la suite des différentes démarches initiées par l'association, Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Grand Est, s'est engagé par courrier adressé à l'association le 23 juin à ce qu'une restitution synthétique des études réalisées par VNF sur le projet Saône-Moselle.Saône-Rhin, mais également sur le corridor multimodal Amsterdam-Marseille, soit faite à l'automne 2016 aux membres du comité de pilotage élargi. Pour le Préfet, ces études ont en effet « vocation à être restituées, dans leur état d'avancement, à l'ensemble des parties prenantes au projet », montrant ainsi la légitimité et le bien-fondé de notre demande, au nom du respect de la parole donnée par l'Etat.

Visite des ports par les élus du Sillon lorrain

Le 3 juin 2016, une délégation d'élus du Sillon lorrain a assisté à une Conférence intitulée « De la Moselle au Rhin, les ports publics français et leurs enjeux » et proposée par les ports lorrains. A l'occasion de cet événement, l'ouverture de la Moselle vers la Saône et le Rhône a été bien entendu évoquée, tout comme la position stratégique de ses ports intérieurs, les coopérations territoriales à envisager et les perspectives de trafics, dans un contexte de concurrence accrue.

Elargissement du réseau Medlink Ports

Le réseau de plateformes multimodales sur l'axe Rhône-Saône, Medlink Ports, qui rassemblait déjà deux ports maritimes et neuf ports intérieurs de l'axe Rhône-Saône, compte désormais vingt adhérents. Après avoir labellisé en 2015 dix-neuf chargeurs utilisateurs du fleuve, le réseau souhaite cibler en 2016 les matières dangereuses conteneurisées, les colis lourds et les produits de la filière bois.

Motion du CESER sur le budget de la région Grand Est

Au sein de son avis adopté en séance plénière le 19 mai 2016 et consacré au Budget primitif de la région Grand Est, le CESER Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine « note que la liaison Saône-Moselle, projet majeur pour notre région, n'est pas évoquée et souhaite que ce projet de canal soit soutenu, voire relancé, par le Conseil régional ».

Missions parlementaires sur les ports maritimes

Le 1^{er} février 2016, le Premier ministre a décidé de confier trois missions parlementaires sur le développement de nos principaux ports maritimes. Elisabeth LAMURE, Sénatrice du Rhône, et François-Michel LAMBERT, Député des Bouches-du-Rhône, ont ainsi été chargés d'une mission sur le devenir du Port de Marseille-Fos en lien avec l'axe Rhône-Saône. Les conclusions de ces missions sont attendues pour juillet 2016.

Une Métropole et de nouveaux membres

Le 1^{er} juillet 2016, la Communauté urbaine du Grand Nancy est devenue la 15^{ème} Métropole française et s'intitulera désormais Métropole du Grand Nancy. Elle sera notamment appelée à élaborer conjointement avec la région Grand Est les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Par ailleurs, l'association se félicite de l'arrivée de nouveaux membres : la région Bourgogne-Franche-Comté et le département de Côte d'Or.